



**B3 : Coordonnées du tiers habilité\* - Cocher ici si identique à B1** 

C'est la personne ou la société mandatée par la propriétaire pour accompagner le technicien de la Régie des Eaux Gessiennes lors du contrôle. **Merci de noter toutes les adresses mail, un seul envoi sera effectué.**

NOM - Prénom : .....  
Dans le cas d'une société,  
Raison Sociale : .....  
N° de SIRET : .....  
N° et nom de la voie : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
Téléphone : ..... Mobile : .....  
Courriel (EN LETTRES CAPITALES) : .....

**C : IDENTIFICATION ET LOCALISATION DE L'IMMEUBLE À CONTRÔLER**

Nom de la Copropriété s'il y a lieu : .....  
N° et nom de la voie : .....  
Code postal : .....  
Commune : .....  
**Références cadastrales** <sup>(2)</sup>  
Numéro de parcelle\* : .....  
Section\* : .....  
En cas de copropriété,  
préciser également le numéro de lot <sup>(3)</sup>\* : .....

L'immeuble est-il situé dans une zone d'aménagement concerté (Z.A.C) ?  Oui  Non  
L'immeuble est-il situé dans un lotissement ?  Oui  Non  
Y-a-t-il une piscine au sein de la propriété / copropriété ?  Oui  Non

**D : CALENDRIER**

S'il s'agit d'une vente, indiquer la date prévue : .....

**E : DESCRIPTION**

Appartement  Maison individuelle  Autre : .....  
 Bâtiment industriel, artisanal  
ou commercial, etc...

Type d'assainissement\* :  Collectif  Non Collectif (fosse septique, ...)

Nombre de Points d'eau dans le logement (évier, lavabo, douche, WC, robinet extérieur...)\* :

**F : RÈGLEMENT**

**F1 : La dernière visite date de moins de 3 ans pour les constructions individuelles antérieures à 2023, ou de moins de 10 ans pour les constructions individuelles postérieures à 2023 et les appartements.**

- Je souhaite une simple réédition du compte-rendu (gratuit)  
 Je certifie sur l'honneur qu'aucune modification pouvant affecter l'évacuation des eaux usées n'a été faite sur le bien. (Seul le propriétaire est habilité à cocher cette case.)

\* champs obligatoires

**F2 : La dernière visite date de plus de 3 ans pour les constructions individuelles antérieures à 2023, ou de plus de 10 ans pour les constructions individuelles postérieures à 2023 et les appartements : un nouveau contrôle est nécessaire.**

Conformément à la délibération du conseil d'Administration de la Régie des Eaux Gessiennes en date du 14 Décembre 2022, fixant les montants des prestations :

**Frais de contrôle de conformité de branchements neuf/existant** **139,08 €**  
 Maison individuelle ou en copropriété/Appartement  
 Local commercial, artisanal/résidence hôtelière/bureaux/etc...

<input type="checkbox"/> <b>En cas de logement supplémentaire à contrôler</b>	<b>Nombre</b>	<b>Prix Unitaire</b>	<b>Total</b>
<i>Pour des logements situés à la même adresse et contrôlés au cours d'un même rendez-vous Compléter alors également le cadre G ci-dessous</i>			
Maison individuelle, appartement < à 150 m <sup>2</sup>	.....	20,00 €	.....
Maison individuelle, appartement > à 150 m <sup>2</sup>	.....	40,00 €	.....
Bâtiment industriel, artisanal ou commercial jusqu'à 250 m <sup>2</sup>	.....	20,00 €	.....
Bâtiment industriel, artisanal ou commercial supérieur à 250 m <sup>2</sup>	.....	40,00 €	.....

Je joins un chèque à l'ordre de la Régie des Eaux Gessiennes d'un montant de : .....

Je procède à un virement bancaire sur le compte I.B.A.N : FR76 1007 1010 0000 0020 0809 202  
 Domiciliation : TPBOURG - Code B.I.C : TRPUFRP1  
 avec les 3 mentions obligatoires suivantes : Contrôle assainissement - Commune <sup>(4)</sup> - Références <sup>(5)</sup>

(4) Indiquer le nom de la commune où se situe l'immeuble

(5) Dans le cadre d'une transaction immobilière, indiquer le nom du vendeur et le nom de l'acquéreur

### G : COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

En cas de pluralité de logements à contrôler (habitat collectif), merci de nous préciser ici pour chaque logement les informations suivantes :

	<b>Nom du dernier occupant*</b>	<b>N° Appartement*</b>	<b>N° Lot*</b>	<b>N° Contrat d'Eau Régie* Ou N° de Compteur*</b>
1.	..... .....	.....	.....	.....
2.	..... .....	.....	.....	.....
3.	..... .....	.....	.....	.....
4.	..... .....	.....	.....	.....
5.	..... .....	.....	.....	.....
6.	..... .....	.....	.....	.....

Note : Seuls les contrôles pouvant être organisés et réalisés au cours d'un **même rendez-vous** sont à indiquer ci-dessus.  
 L'organisation des rendez-vous sera à la charge du demandeur.

En cas d'impossibilité de regroupement des contrôles, une nouvelle demande devra être soumise pour chaque déplacement.

\* *champs obligatoires*

**H : VALIDATION DES INFORMATIONS - SEUL LE PROPRIÉTAIRE EST HABILITÉ À SIGNER CE CADRE**

Le demandeur s'engage à laisser le libre accès aux agents de la Régie des Eaux Gessiennes, à s'assurer que les ouvrages sont visibles et visitables et qu'un point d'eau soit mis à disposition pour le contrôle.  
La facture est adressée à l'attention du propriétaire dont les coordonnées sont indiquées en B1.

Date : .....

Nom - Prénom du signataire \* : .....

Signature \* : .....

*\* champs obligatoires***I : COMMENT NOUS RETOURNER VOS DOCUMENTS**

Par courrier : **Régie des Eaux Gessiennes**  
200 Rue Édouard Branly - BP63  
01630 SAINT-GENIS-POUILLY

À notre bureau d'accueil : Maison des Usagers Gessiens  
200 Rue Édouard Branly  
Technoparc  
01630 SAINT-GENIS-POUILLY  
Tél. : 04 85 29 20 20

Par mail : **regie@reoges.fr**

*Nous vous rappelons que seules les demandes complètes accompagnées de leur règlement seront enregistrées.  
Aucune demande sans règlement ne sera conservée plus de 30 jours.*

**J : REMARQUES ÉVENTUELLES :**

(1) Références disponibles sur le contrat d'eau, les factures d'eau, ou auprès de votre syndic de copropriété en cas de compteur général

(2) Références disponibles sur votre acte de propriété ou auprès de votre notaire

(3) Référence disponible sur votre acte de propriété, auprès de votre syndic, ou sur votre relevé de charges